



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022**

### **SOMMAIRE DU BIR N°27 DU 19 AVRIL 2022**

<b>DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE.....</b>	<b>2</b>
TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION HORS-CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 .....	2
LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 .....	3
LISTE D'APTITUDE À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ .	4
<b>UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD – LYON 1 .....</b>	<b>5</b>
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE MAGASINIER DES BIBLIOTHÈQUES - SESSION 2022 .....	5
<b>UNIVERSITÉ JEAN MONNET – SAINT-ÉTIENNE .....</b>	<b>7</b>
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS RÉSERVE AU TITRE DU HANDICAP D'UN(E) ADJOINT(E) EN GESTION ADMINISTRATIVE - SESSION 2022.....	7
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS - SESSION 2022 .....	9

# DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

## TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION HORS-CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

BIR n°27 du 19 avril 2022

Réf. : DEP-IEF

– Note de service DAF-D1 du 07-04-2022

*La note de service DAF-D1 du 16 avril 2021 est abrogée.*

### I – CONDITIONS REQUISES

Peuvent accéder à la hors-classe de leur corps les agents comptant au 31 août 2022 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon de classe normale, y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération.

Les agents doivent être en activité au 31 août 2022 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État. Les enseignants en congé parental, ou en disponibilité pour élever un enfant à la date d'observation sont promouvables.

### II – ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Pour la campagne 2022, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond à :

- l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière pour les agents ayant bénéficié de ce rendez-vous de carrière,
- l'appréciation attribuée dans le cadre des précédentes campagnes d'accès au grade de la hors-classe,
- l'appréciation portée dans le cadre de la présente campagne pour les agents ne disposant d'aucune des appréciations précitées.

L'appréciation est conservée pour les campagnes de promotion à la hors-classe ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne.

### III – CRITÈRES DE CLASSEMENT

Les propositions d'inscription au tableau d'avancement à la hors-classe se fondent sur les critères suivants :

- l'ancienneté de l'agent dans la plage d'appel,
- l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

Ces critères de valorisation retenus figurent en annexe 1, ils correspondent au point I.4 de la note de service DAF-D1 citée en référence.

### IV – CALENDRIER

Ouverture de la campagne aux enseignants (Enrichissement CV I-professionnel)	Du 02 au 09 mai 2022
Saisie des avis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection	Du 11 au 18 mai 2022
Consultation des avis sur I-professionnel par l'enseignant	21 juin 2022

## **LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

BIR n°27 du 19 avril 2022

Réf. : DEP-IEF

– Note de service DAF-D1 du 07-04-2022

*La note de service DAF-D1 du 16 avril 2021 est abrogée.*

### **I - Conditions requises**

Les maîtres concernés doivent être en activité l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale, etc.).

Les candidats doivent en outre :

- bénéficier de l'échelle de rémunération de **professeur agrégé hors classe** ou **avoir atteint au moins le 6<sup>ème</sup> échelon de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au 1<sup>er</sup> septembre 2022.**
- avoir assuré, pendant deux années scolaires, au moins **5 heures** hebdomadaires d'enseignement dans une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE).
- 

### **II - Constitution et dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature doivent impérativement être accompagnés des pièces suivantes :

- L'imprimé joint en **annexe 1**,
- L'imprimé joint en **annexe 2**, seul l'avis de l'inspecteur compétent est requis lorsque l'enseignant exerce des fonctions de chef d'établissement,
- Une photocopie de l'arrêté de promotion du **dernier échelon acquis**,
- Une **attestation d'enseignement à hauteur de 5h minimum en CPGE pendant au moins 2 ans.**

Les dossiers de candidature doivent être adressés par mail (deep-actescollectifs@ac-lyon.fr) ou par courrier **au rectorat de l'académie de Lyon par la voie hiérarchique** – DEP-IEF (Actes Collectifs) accompagnés de l'accusé de réception joint en annexe 3 **au plus tard le vendredi 13 mai 2022 inclus**, cachet de la poste faisant foi.

**TOUT DOSSIER HORS DÉLAIS ET/OU INCOMPLET  
NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA RENVOYÉ A L'ÉTABLISSEMENT**

*La candidature complète ne sera traitée que si celle-ci parvient à la DEP-IEF avant le 13 mai 2022*

## **LISTE D'APTITUDE À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

BIR n°27 du 19 avril 2022

Réf. : DEP-IEF 1

Article L 914-1 du code de l'éducation  
R 914-60, 61, 62 du code de l'éducation

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT :**

Peuvent accéder à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles, les maîtres contractuels ou agréés en activité, assimilés pour leur rémunération aux instituteurs, qui justifient, au 1er septembre 2022, de cinq années de services effectifs en qualité d'instituteur.

### **CONSTITUTION DU DOSSIER :**

Les candidatures sont déposées au moyen de l'imprimé joint en annexe accompagné des photocopies des diplômes.

### **CALENDRIER :**

Les candidatures doivent être transmises à la direction de l'enseignement privé et de l'instruction en famille (bureau DEP-IEF 1), **le 12 mai 2022 au plus tard**, par courriel exclusivement à l'adresse suivante : [deep1@ac-lyon.fr](mailto:deep1@ac-lyon.fr)

→ Voir annexe 1

# UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE MAGASINIERS DES BIBLIOTHÈQUES - SESSION 2022

BIR n°27 du 19 avril 2022

Réf. : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

En application du décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du personnel de magasinage spécialisé des bibliothèques, des recrutements externes sans concours de magasiniers auront lieu au titre de l'année 2022, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Conformément à l'arrêté ministériel du 23 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements, le nombre de postes à pourvoir au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est de 1 poste.

La fiche de poste est consultable sur le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité suivantes :

- ne pas être fonctionnaire ;
- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- jouir de leurs droits civiques et électoraux (droit de vote, d'élection et d'éligibilité) en France ou dans leur pays d'origine ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec les fonctions exercées ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- justifier des conditions d'aptitude physique requises (compte tenu des possibilités de compensation du handicap).

Les candidats sont priés de constituer un dossier de candidature **unique**, publié en annexe, et téléchargeable sur le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1, et composé des éléments suivants :

- un curriculum vitae (dactylographié de préférence) détaillé relatif aux formations suivies (initiale et continue) et aux expériences professionnelles acquises
- une lettre de motivation
- le formulaire « état-civil »
- la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte national d'identité)
- un justificatif de position régulière au regard du code du service national :
  - Candidats français : les candidats âgés de moins de 25 ans doivent fournir la copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. Les candidats âgés de 25 ans et plus n'ont aucun document à fournir.
  - Candidats ressortissants de l'Espace économique européen : fournir une attestation mentionnant qu'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants. Cette attestation devra être délivrée par l'autorité de l'Etat d'origine et rédigée en langue française ou à défaut être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.
- un récapitulatif des formations et diplômes (joindre les justificatifs)
- la demande d'extrait de casier judiciaire dûment remplie
- les deux déclarations sur l'honneur

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature exclusivement **par courrier à l'adresse :**

**Université Claude Bernard Lyon 1**  
**Direction des Ressources Humaines**  
**Bureau du recrutement et des concours - recrutement sans concours**  
**Bât. Julie Victoire Daubié**  
**43, Bd du 11 Novembre 1918**  
**69622 VILLEURBANNE CEDEX**

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au **lundi 16 mai inclus. (Cachet de la poste faisant foi)**

**Tout dossier incomplet ou envoyé hors délais sera déclaré irrecevable.**

#### **MODALITÉS DE RECRUTEMENT :**

Conformément à leur compétence respective, le Recteur de l'Académie de Lyon ou le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 arrête la composition des commissions de pré-sélection chargées d'examiner les candidatures reçues dans le délai fixé ci-dessous et des commissions de sélection sur entretiens.

Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

La commission de sélection se réunit fin mai pour examiner l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus.

Au terme de l'examen des dossiers, la commission procède à la sélection puis à l'audition des candidats retenus. Les auditions se dérouleront fin juin.

La durée de l'audition par le jury est de 15 minutes sur les motivations, les formations et l'expérience professionnelle dont 5 minutes de présentation du candidat.

À l'issue des auditions la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

Date de nomination : **1<sup>er</sup> septembre 2022.**

**Pour toute information sur les recrutements sans concours**, consultez le site internet de l'Université Claude Bernard Lyon 1 :

Travailler à Lyon 1 → rubrique Recrutement BIATSS → **Recrutement sans concours session 2022**

**Pour tout renseignement complémentaire**, les candidats doivent s'adresser au bureau du recrutement et des concours de l'Université Claude Bernard Lyon 1 : [recrutements.sansconcours@univ-lyon1.fr](mailto:recrutements.sansconcours@univ-lyon1.fr)

# UNIVERSITÉ JEAN MONNET – SAINT-ÉTIENNE

## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS RÉSERVE AU TITRE DU HANDICAP D'UN(E) ADJOINT(E) EN GESTION ADMINISTRATIVE - SESSION 2022

BIR n°27 du 19 avril 2022

Réf. : UJM – St Étienne

### *En application*

*- de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat*

*- du décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État, aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

*Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.*

Au titre de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, le nombre de postes à pourvoir est fixé à **1** répartis comme suit : **BAP J – CAT C – Ajoint-e en gestion administrative**

### **Conditions d'accès :**

- Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE),
- Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé,
- Justifier du diplôme exigé des candidats aux concours externes, soit un diplôme au moins de niveau V pour les postes d'assistant-e en gestion administrative
- Remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, aptitude physique, droits civiques, casier judiciaire, service national),
- Ne pas être fonctionnaire.

### **Constitution du dossier et modalité d'inscription :**

- Une fiche de candidature (une fiche de candidature à télécharger sur le site de l'université Jean Monnet et à compléter),
- L'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE,
- Une lettre de motivation, présentant dans le détail la motivation et les enjeux du candidat à intégrer la Fonction Publique,
- Un C.V. détaillé précisant le parcours d'études et le parcours professionnel,
- La photocopie du diplôme ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,
- Une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso.

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous format numérique à : [concours-itrf@univ-st-etienne.fr](mailto:concours-itrf@univ-st-etienne.fr)

Une version papier du dossier est à envoyer à l'adresse :

**Université Jean Monnet**  
**Direction des Ressources Humaines**  
**Servie PILARH/ Développement des Compétences**  
**Bureau des concours**  
**10, rue Tréfilerie CS82301 – 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2**

L'administrateur provisoire de l'Université Jean Monnet de St Etienne arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessous, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **Judi 28 avril 2022 à 12h**  
(*Attention : Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté*)



## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS - SESSION 2022

BIR n°27 du 19 avril 2022

Réf. : UJM – St Étienne

*En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2020, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.*

*Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.*

Au titre de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 4 répartis comme suit :

- **BAP J - CAT C - Adjoint en gestion administrative (x2)**
- **BAP G - CAT C - Opérateur logistique (x1)**
- **BAP G - CAT C - Jardinier (x1)**

### Conditions d'accès

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen,
- Jouir de vos droits civiques,
- Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être en position régulière au regard des obligations du service national,
- Justifier des conditions d'aptitude physique requises (compte tenu des possibilités de compensation du handicap).

### Constitution du dossier et modalité d'inscription

- Une lettre de candidature
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité)

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous format numérique à : [concours-itrf@univ-st-etienne.fr](mailto:concours-itrf@univ-st-etienne.fr)

Une version papier du dossier est à envoyer à l'adresse :

**Université Jean Monnet**  
**Direction des Ressources Humaines**  
**Servie PILARH/ Développement des Compétences**  
**Bureau des concours**  
**10, rue Tréfilerie CS82301 – 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2**

L'administrateur provisoire de l'Université Jean Monnet de St Etienne arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessous, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **Jeu**di 28 avril 2022 à 12h  
(Attention : Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté)